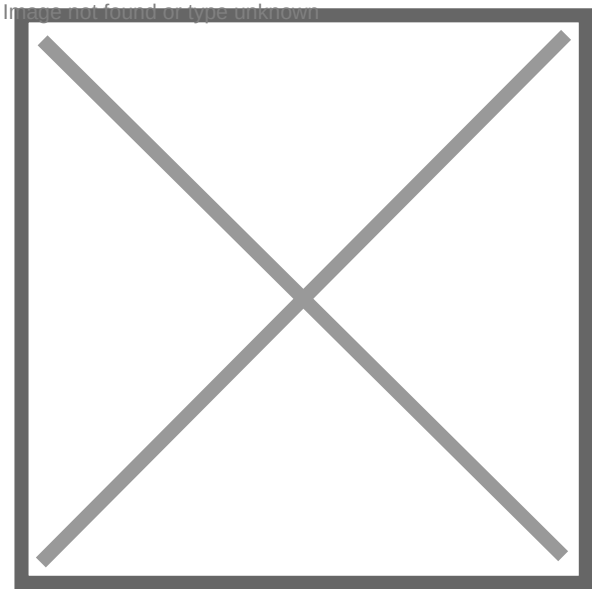




Locataire d'une maison depuis 10 ans

Par **jlb59**, le **21/06/2015 à 11:51**

BONJOUR **marque de politesse** je suis locataire depuis 10 ans aucun travaux n'a été effectués par le proprio depuis cette date 2005 en plus je loue dans une cour je subis les dégradations des voisins passage sans arrêt de véhicule trottoir intérieur plus écoulement dégradés que peu on fait merci d'avance quel recours puis-je prétendre ? - ce que je peux faire quel sont mes droits quel sont mes droits en tant que locataire car je n'ai plus de solutions merci car j'ai déjà pris un avocat pour avoir subi plusieurs préjudices mes mon propriétaire n'a pas suivi **MERCI**

Par **aguesseau**, le **21/06/2015 à 12:36**

bjr, tant que le logement reste décent selon la réglementation en vigueur, correspond à votre bail et que vous avez la pleine jouissance des parties louées figurant dans le bail de location, vous ne pouvez rien exiger de plus. rncdt